

Vidéo - Présentation du Fonds d'initiatives climatiques Manuvie

Selon les scientifiques, la température mondiale moyenne risque d'augmenter de 2,9 degrés Celsius d'ici 2100. Si rien n'est fait, cela pourrait avoir des répercussions catastrophiques sur l'environnement et sur l'économie.

Le succès des pays et des entreprises dépendra en grande partie de la façon dont ils réagiront à cette crise. Et les investisseurs doivent être conscients de l'impact que les questions environnementales peuvent avoir sur leur portefeuille.

L'impact économique des changements climatiques se fait déjà sentir.

La multiplication des phénomènes climatiques extrêmes cause des milliards de dollars de dommages chaque année.

Les entreprises qui tardent à s'adapter risquent de se voir imposer des amendes de plus en plus élevées et d'attirer l'attention des autorités de réglementation.

Les installations qui émettent du carbone deviennent obsolètes par rapport aux solutions de rechange durables.

Mais le combat est loin d'être terminé.

En vertu de l'Accord de Paris, près de 200 pays se sont engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif : limiter le réchauffement de la planète à 2 degrés Celsius maximum au-dessus de la moyenne préindustrielle.

Si cette menace environnementale a de réelles implications sur le plan économique, elle génère également de nouvelles opportunités.

En nous inscrivant dans la démarche de l'Accord de Paris, nous pouvons ajuster nos décisions de placement en fonction des données climatiques, et ainsi offrir aux investisseurs une nouvelle façon de lutter contre les changements climatiques et d'améliorer le profil risque-rendement de leur portefeuille.

Nous sommes réputés dans le secteur pour notre expertise en matière de placements ESG, et nous savons donc toute l'importance que ces questions environnementales peuvent avoir pour les investisseurs.

Gestion de placements **Manuvie**

Le Fonds d'initiatives climatiques Manuvie vise à gérer ces risques tout en profitant de nouvelles opportunités.

Si certains fonds s'appuient sur des algorithmes de sélection d'actions, nous procédons pour notre part à une évaluation active de chacune des entreprises afin de vérifier si elles se sont dotées de cibles fondées sur des données scientifiques.

Le respect de l'environnement n'est pas tout. Nous voulons investir dans des sociétés de qualité. C'est pourquoi l'analyse fondamentale sous-tend toutes nos décisions de placement.

Nous échangeons activement avec de nombreuses sociétés pour les sensibiliser à l'importance d'atteindre leurs objectifs climatiques.

Préparez votre portefeuille pour l'avenir.

Agissez aujourd'hui avec le Fonds d'initiatives climatiques Manuvie.

[RESEIGNEMENTS IMPORTANTS]

Les points de vue et opinions peuvent changer sans préavis. Les rendements passés, ou la conviction de Gestion de placements Manuvie d'obtenir des rendements futurs, dégagés par suite de l'application de l'une ou l'autre des stratégies, ne sont pas indicatifs des rendements futurs et n'ont aucune influence sur ces derniers. Aucune stratégie de placement ni aucune technique de gestion des risques ne peuvent garantir le rendement ni éliminer les risques. Gestion de placements Manuvie ne donne pas de conseils juridiques ou fiscaux ou en matière de placement. Nous vous conseillons de consulter votre propre conseiller juridique, comptable ou autre avant de prendre une décision financière.

Nous considérons que l'intégration des risques liés à la durabilité dans le processus de prise de décision est un élément important pour déterminer les résultats à long terme en matière de rendement et constitue une technique efficace d'atténuation des risques. Notre approche en matière de développement durable offre un cadre souple qui en soutient la mise en oeuvre auprès de diverses catégories d'actif et équipes de placement. Bien que nous soyons d'avis que les placements durables mèneront à de meilleurs résultats de placement à long terme, rien ne garantit que les placements durables procureront de meilleurs rendements à long terme. En particulier, en limitant la gamme d'actifs pouvant être investis au moyen du cadre d'exclusion, de la sélection positive et des placements thématiques, nous pourrions renoncer à l'occasion d'investir dans un placement qui, selon nous, est susceptible de dégager un rendement supérieur au fil du temps.

Gestion de placements **Manuvie**

Les Fonds Manuvie et les Catégories de société Manuvie sont gérés par Gestion de placements Manuvie limitée (anciennement Gestion d'actifs Manuvie limitée). Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de Gestion de placements Manuvie limitée. Des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais peuvent être associés aux placements dans des fonds communs de placement. Veuillez lire l'aperçu du fonds ainsi que le prospectus avant d'effectuer un placement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire.

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émetteur du contrat d'assurance FPG Sélect et du contrat d'assurance Mandats privés de placement Manuvie – Fonds distincts MPPM (Fonds distincts MPPM) de Gestion de placements Manuvie ainsi que le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats. Pour discuter des fonds distincts avec Gestion de placements Manuvie, composez le 1 800 355-6776.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.